

connaissance des programmes d'assistance et de formation dont elles peuvent bénéficier à travers le Mouvement olympique et les structures gouvernementales responsables du sport dans leur pays. A l'issue des débats, une série de recommandations (voir encadré) a été adoptée par les partici-

pantes en vue de solliciter un soutien accru des acteurs du monde sportif pour la promotion des femmes dans le sport en Afrique.

Il est évident que le dynamisme des déléguées a contribué au succès de ce séminaire, qui a permis de mettre en exergue, une fois encore, la volonté

et la capacité des femmes africaines à oeuvrer pour le développement du sport national et international. Il revient à présent au Mouvement olympique et aux gouvernements de leur donner les moyens d'atteindre leurs objectifs.

Katia Mascagni Stivachtis

## Résolution

Les participantes,

**Félicitant** le Comité International Olympique d'avoir pris l'initiative d'organiser un séminaire régional sur la femme et le sport pour les Comités Nationaux Olympiques d'Afrique d'expression française et portugaise;

**Rappelant** que le but du Mouvement olympique est de bâtir un monde pacifique et meilleur grâce au sport et à l'idéal olympique, basé sur le principe de l'égalité des sexes;

**Rappelant** la décision du Comité International Olympique qui préconise que tous les Comités Nationaux Olympiques et les Fédérations internationales de sports réservent, d'ici l'an 2000, au minimum 10% des postes de leurs structures décisionnelles à des femmes, ce pourcentage devant passer à 20% pour l'an 2005;

**Rappelant** les conventions et instruments légaux adoptés par les organisations internationales qui préconisent l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes, telles que la Déclaration universelle des droits de l'homme, la Convention des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, le Plan d'Action de la 4e Conférence mondiale des femmes de Pékin, la Charte Internationale de l'éducation physique et du sport, la Déclaration de Brighton et l'Appel d'action de Windhoek;

**Reconnaissant** que l'éducation physique et sportive à l'école est un facteur déterminant indispensable au développement de l'activité physique et du sport;

**Soulignant** que l'activité physique et sportive est un élément fondamental pour

assurer le bien-être et la santé physique et mentale de l'ensemble de la population, et des femmes en particulier;

**Conscientes** des difficultés économiques, culturelles et structurelles qui placent souvent le sport derrière d'autres priorités;

**Soulignant** les difficultés d'accès à l'information et sa diffusion entre les membres du Mouvement olympique et les organisations inter- et non gouvernementales chargées de l'activité physique et du sport;

**Rappelant** que la femme africaine joue un rôle essentiel dans la structure familiale et dans l'éducation des enfants;

**Considérant** la volonté exprimée par les participantes de s'organiser pour obtenir une meilleure participation des femmes dans le Mouvement olympique et sportif;

**Exhortent** le Comité International Olympique, les Fédérations nationales et Internationales de sports, les Confédérations africaines de sports, les Comités Nationaux Olympiques Africains, l'Association des Comités Nationaux Olympiques d'Afrique (ACNOA) et l'Union des Confédérations Sportives Africaines (UCSA), à mettre en oeuvre des programmes d'actions en faveur de la promotion et de la participation de la femme dans le sport

**Demandent** aux gouvernements, notamment aux ministères de la Jeunesse et des Sports, de l'Education nationale, de la Santé, de la Promotion de la Femme et de la Famille, ainsi qu'aux organisations inter gouvernementales régionales et internationales, notamment le Conseil Supérieur du Sport en Afrique (CSSA), la Confédération des Ministres de la Jeunesse et des Sports des Pays d'expression française

(CONFEJES), l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) et l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS), de mettre en place, ou de renforcer des politiques de promotion et de développement du rôle de la femme dans l'éducation physique et le sport, lui permettant de s'exprimer à tous les niveaux.

**Exhortent** les différents partenaires chargés de l'activité physique et du sport à institutionnaliser leur concertation et leur coopération à travers la création de forums nationaux incluant la femme et le sport.

**Demandent** aux différents partenaires de permettre aux femmes de bénéficier de programmes spécifiques de formation pour athlètes, entraîneurs, dirigeantes, administratrices, médecins et journalistes du sport au niveau national, régional et international.

**Insistent** sur le développement de l'enseignement de l'éducation physique et sportive et sur la revalorisation des métiers en matière d'éducation physique et du sport

**Encouragent** les organisations chargées de l'activité physique et du sport à coopérer avec les associations de promotion de la femme.

**Souhaitent** que le sport féminin bénéficie d'une couverture plus étendue et appréciée par les médias.

**S'engagent** à promouvoir les idées précitées, à participer aux actions engagées et à oeuvrer à la promotion du rôle de la femme dans le sport

Abidjan, le 30 novembre 1998.